

CTSD Bilan de rentrée 2021

Présents : M.Caillaut IA Dasen, M. Griffoul IEN A , Mme Coquelin Secrétaire générale, Mme Bony division structures et moyens.

Représentants des personnels : Unsa Education, FSU, FO.

Un document nous a été remis en amont de l'instance faisant état du bilan de rentrée : effectifs et moyens, affectation et orientation, dispositifs pour les élèves, dispositifs jeunesse, engagement et sports, école inclusive.

Approbation du PV du 24 juin 2021 : adopté.

Secrétaire de séance : FO.

Lecture des déclarations préalables.

Réponses de l'IA Dasen aux déclarations liminaires : « Les difficultés que vous présentez ne sont pas si importantes et négatives quand on va dans les établissements ». « La réalité du terrain est différente de ce que vous décrivez ». L'IA conçoit que l'on soit en désaccord avec les orientations politiques.

Il y a des difficultés sur l'inclusion scolaire. Mais il faut faire attention dans les discours, à ne pas instrumentaliser les élèves en situation de handicap, ne pas stigmatiser ce public qui peut entraîner des dérives gravissimes notamment au moment d'une campagne présidentielle tendue. Le dialogue avec les familles est essentiel.

Bilan de rentrée :

Gros écart entre les prévisions de février et les effectifs de rentrée. Peut-être à mettre en parallèle avec les structures hors contrats. Y a-t-il un lien avec les suppressions d'école sur ces territoires et l'implantation de ces structures ? Comment expliquer cet écart ?

IA : L'entrée en Petite Section est l'élément comptable de base et il y en a eu plus que prévu. Pas d'éléments plus précis à donner. Pour l'année prochaine (- 400) élèves en prévision et un suivi plus précis du privé hors contrat. Les élèves dans ces structures ne sont pas forcément domiciliés dans la commune où est localisée l'école hors contrat, ils arrivent parfois de départements limitrophes. Il y a un suivi très précis de ces 9 structures (+103 élèves en 5 ans) notamment en termes d'enquête sociale.

Sur l'augmentation du nombre des instructions dans les familles, il y a un effet covid certain. Mais il n'y a pas de profil type de famille qui font le choix de l'instruction à domicile. Très prenant dans le travail de l'équipe de circonscription. Environ 35% de nouvelles demandes d'IDF. (65% dans le 1^{er} degré et 35% dans le 2nd degré).

Le manque de moyens est réel : RASED, Psy-EN, remplaçants, PMQC.

IA : Si les postes PSY-EN ne sont pas pourvus c'est un problème de ressources, les départements ruraux n'attirent pas. Seulement 2 postes pourvus dans le département.

De même, 6 postes de médecin scolaire dans le département seulement 2.4 de pourvus, en situation de pandémie c'est très délicat.

Les postes de RASED supprimés étaient des postes vacants depuis plusieurs années. La ruralité est une explication, les supports basés dans des écoles rurales n'attirent pas les collègues.

Débat sur le recours à la contractualisation. 26 dans le 1^{er} degré.

On a un déficit de titulaires dans le département. Le DASEN a laissé partir les personnels qui souhaitent changer de département, c'est un choix politique, mais la contre partie c'est le recours aux contractuels.

Mussidan Collège : il manque toujours un professeur de Français. Dossier abordé en assemblée générale d'union des maires.

On a aussi des manques dans les lycées professionnels.

IA : La solution serait de recruter des TZR pour pallier à ces carences.

La mise en réseau des petits établissements devrait être pensée et travaillée pour optimiser les ressources en enseignants.

Le taux de remplissage des BTS ne fonctionne pas bien. Revoir le dispositif ? questionnement sur la discrimination positive et sur la problématique des quotas.

Le taux de roulement des élèves est important. Quelles raisons ? Réorientation ? Départ vers un emploi ?

Filière occitan, où vont les élèves élémentaires de Nontron ?

Il n'y a pas d'obligation de continuité de parcours.

Les effectifs des options en lycée ?

IA : Extraction lourde à faire, essayer de récupérer via le CTA.

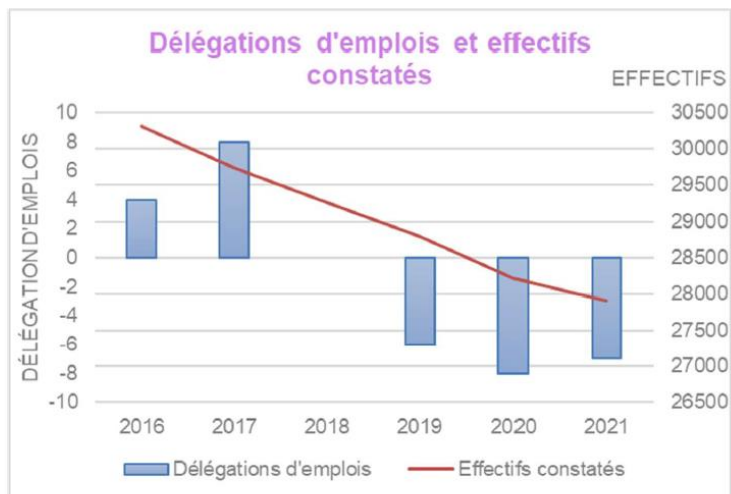
Quelques éléments transmis ce jour :

Le département compte 52 écoles en REP réparties sur 5 réseaux correspondant aux secteurs des collèges de Piégut-Pluviers, Saint-Aulaye-Puymangou, Terrasson-Lavilledieu, Vélignes et Vergt.

	Education prioritaire	Poids départemental
Ecoles	52	14,10%
Classes	195	14,70%
Effectifs	3392	12,20%
Taux d'encadrement	17,4	21,0

Malgré une baisse sensible et régulière des effectifs constatés depuis 2009, la mise en place de la convention ruralité signée en janvier 2016 a permis au département de la Dordogne de bénéficier d'une dotation positive ou nulle pendant 3 ans (de 2016 à 2018). Les projets de restructuration de l'offre scolaire proposés par les élus et validés par la DSDEN étaient ainsi accompagnés par le maintien des moyens d'enseignement.

Depuis, la dotation départementale est négative. A la rentrée 2021, le département a restitué 7 emplois.



Pour mémoire, les mesures prises par le gouvernement depuis juin 2017 pour atteindre l'objectif « 100 % de réussite au cycle 2 » bénéficient essentiellement aux zones rurales de l'éducation prioritaire en Dordogne.

Dans les REP de Piégut-Pluviers, Saint-Aulaye, Terrasson-Lavilledieu, Vélignes et Vergt :

- les dédoublements ont concerné 29 classes de CP en 2018, soit 25 postes répartis dans 18 écoles pour plus de 460 élèves ;
- à la rentrée 2019, 47 classes de CP et CE1 ont été dédoubleées, ainsi que les classes de grande section de maternelle de deux écoles maternelles de l'éducation prioritaire ;
- à la rentrée 2020, le département comptait 8 classes GS dédoubleées, 29 CP dédoubleés et 24 CE dédoubleés.

D'ici la rentrée scolaire 2022, les effectifs des classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire ne devront pas dépasser 24 élèves.

Bilan des fermetures et ouvertures de classes

Attributions	Retraits
<i>BERGERAC primaire Alba</i>	<i>BEAUMONTOIS EN PGD mat. Ste Sabine Born</i>
<i>BERGERAC élémentaire Jean Moulin</i>	<i>BERGERAC élémentaire Romain Rolland (5 postes)</i>
<i>BERGERAC primaire André Malraux + Ulis-Ecole</i>	<i>BERGERAC maternelle La Moulette (3 postes)</i>
<i>BERGERAC élémentaire Simone Veil</i>	<i>CHANCELADE élémentaire</i>
<i>BOULAZAC ISLE MANOIRE primaire Yves Péron</i>	<i>CHERVEIX CUBAS élémentaire</i>
<i>LE BUGUE élémentaire</i>	<i>COULOUNIEIX CHAMIERES primaire Eugène le Roy</i>
<i>MAUZAC ET GRANG CASTANG primaire</i>	<i>GARDONNE primaire</i>
<i>MEYRALS primaire</i>	<i>GRIGNOLS primaire</i>
<i>MONTAZEAU élémentaire</i>	<i>ISSIGEAC primaire</i>
<i>MOULEYDIER primaire</i>	<i>JOURNIAC élémentaire (2 postes)</i>
<i>PERIGUEUX maternelle Le Toulon</i>	<i>LALINDE primaire Sauveboeuf</i>
<i>SANILHAC primaire Notre Dame de Sanilhac</i>	<i>MAREUIL EN PERIGORD primaire Mareuil</i>
<i>SARLIAC SUR L'ISLE primaire</i>	<i>MONPAZIER primaire</i>
<i>SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD primaire</i>	<i>MONTCARET primaire (transfert)</i>
<i>SOURZAC primaire</i>	<i>MONTIGNAC primaire</i>
<i>ST CYPRIEN maternelle</i>	<i>NONTRON maternelle Jean Rostand</i>
<i>ST PARDOUX DE DRONE primaire</i>	<i>PERIGUEUX élémentaire Le Toulon</i>
<i>ST SEURIN DE PRATS élémentaire</i>	<i>PAYS DE BELVES primaire</i>
<i>STE NATHALENE primaire</i>	<i>RIBERAC maternelle</i>
<i>VILLAMBLARD élémentaire</i>	<i>ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC primaire</i>
	<i>SIGOULES ET FLAUGEAC primaire</i>
	<i>SIORAC EN PERIGORD primaire</i>
	<i>ST ASTIER maternelle</i>
	<i>ST AULAYE PUYMANGOU élémentaire</i>
	<i>ST MARTIAL D'ARTENSET élémentaire Bénévent</i>
	<i>ST VIVIEN élémentaire</i>
	<i>THENON primaire</i>
	<i>VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU maternelle</i>

Pour le 2nd degré :

3. Moyens enseignants

Dans le respect du cadre réglementaire, une DGH structure a été attribuée à chaque établissement sur la même base de calcul, à savoir :

- pour les classes générales : 26 heures par division + 3 heures complémentaires, soit 29 heures par division.
- pour les classes de SEGPA :
 - en 6^{ème} et 5^{ème} : 26 heures + 3 heures complémentaires par division
 - en 4^{ème} : 28 heures + 3 heures complémentaires par division
 - en 3^{ème} : 31,5 heures + 3 heures complémentaires par division

A cette DGH structure s'ajoutent une heure de labo sciences physiques, une heure de labo SVT, une heure de chorale et les heures UNSS réglementaires en fonction du nombre de supports de titulaires sur l'établissement.

Il a été également attribué des heures pour l'enseignement facultatif « langues et cultures de l'Antiquité » sur la base de 1 heure par groupe de 25 élèves, à partir des effectifs constatés en 2020-2021.

Chaque EPLE accueillant une classe ULIS s'est vu notifier une dotation en HSE pour la mise en œuvre de projets spécifiques d'accompagnement renforcé et/ou de dédoublement de classes à certains moments.

La dotation a été calculée en fonction des effectifs accueillis :

- Effectif inférieur ou égal à 12 : 55 HSE
- Effectif supérieur à 12 : 55 HSE + (5 HSE x nombre d'élèves > à 12)

Créations et suppressions de postes

	Créations	Suppressions	Solde
	13	48	-35
Dont collègues	3	19	-16

Compléments de service

À la rentrée 2021, il y a 49 postes à complément de service (CS).

Ces CS s'entendent hors échanges de service dans le même établissement ou la même commune.

À la rentrée 2020, ces compléments de service étaient au nombre de 68.

Compléments de service par discipline :

Allemand	2	Lettres classiques	1
Anglais	1	Lettres modernes	2
Arts plastiques	10	Mathématiques	2
Biotechnologie	1	Numérique et sciences informatiques	1
Eco. Gest. GA	1	Physique-chimie	3
Education musicale	8	Sciences économiques et sociales	1
EPS	3	SVT	3
Espagnol	4	Technologie	3
Histoire-géographie	3		
		TOTAL	49